

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BH BANK

Siege Social :18, Avenue Mohamed V ,1080-Tunis-

La BH BANK publie ci-dessous ses indicateurs d'activités relatifs au premier trimestre 2024.

	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Mars-24	Mars-23 (3)	Décembre- 2023	Var
1- PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES	342 265	330 736	342 265	330 736	1 391 858	3,5%
INTERETS	253 422	251 503	253 422	251 503	1 039 599	0,8%
COMMISSIONS EN PRODUITS	35 240	31 350	35 240	31 350	144 670	12,4%
REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET D'INVESTISSEMENT	53 603	47 883	53 603	47 883	207 589	11,9%
2- CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES	176 052	183 854	176 052	183 854	726 812	-4,2%
INTERETS ENCOURUS	172 943	180 971	172 943	180 971	712 851	-4,4%
COMMISSIONS ENCOURUES	3 109	2 883	3 109	2 883	13 961	7,8%
3- PRODUITS NET BANCAIRE	166 214	146 882	166 214	146 882	665 045	13,2%
4- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 815	2 185	1 815	2 185	8 793	-16,9%
5- CHARGES OPERATOIRES	68 272	60 949	68 272	60 949	241 729	12,0%
FRAIS DE PERSONNEL	47 912	41 528	47 912	41 528	176 427	15,4%
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	20 360	19 421	20 360	19 421	65 302	4,8%
6- STRUCTURE DU PORTEFEUILLE	-	-	2 564 969	2 241 709	2 494 722	14,4%
PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	-	-	894 943	536 578	791 968	66,8%
PORTEFEUILLE-TITRES D'INVESTISSEMENT	-	-	1 670 026	1 705 131	1 702 754	-2,1%
7- ENCOURS NET DES CREDITS (1)	-	-	10 452 265	10 688 538	10 211 362	-2,2%
8- ENCOURS DES DEPOTS, DONT:	-	-	8 661 199	8 814 453	8 751 506	-1,7%
DEPOTS A VUE	-	-	2 677 479	3 018 515	2 748 945	-11,3%
DEPOTS D'EPARGNE	-	-	3 598 440	3 220 102	3 569 091	11,7%
9- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	-	-	1 332 074	1 529 664	1 365 143	-12,9%
10- CAPITAUX PROPRES (2)	-	-	1 193 404	1 116 920	1 193 348	6,8%

(1) L'encours des crédits fin Mars 2024 tient compte des provisions constituées durant la période.

COMMENTAIRE SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITE

AU 31/03/2024

I- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

La BH BANK est une société anonyme admise à la côte permanente de bourse de Tunis au capital de 238 000 millions de dinars, composé de 47 600 000 actions de 5DT chacune. Elle est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les indicateurs trimestriels de la Banque, arrêtés au 31 Mars 2024, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II-1- Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire :

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire au titre du premier trimestre de l'exercice 2024.

Ils sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

Les intérêts et les commissions bancaires courus et non échus au 31/03/2024 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

II-2- Les règles de prise en compte des charges :

Les charges d'intérêts et les commissions encourues ainsi que les frais de personnel et charges générales d'exploitation sont pris en compte pour leurs montants se rapportant au premier trimestre de l'exercice 2024.

II-3- La classification du portefeuille titres et revenus y afférents :

La banque classe ses titres en 4 catégories :

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants : leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois et la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor destiné à la clientèle.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.

- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

II-4- Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servis à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégagé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change de fin de journée.

II-5- Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses à la fin de chaque période.

II-6- Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

II-7- Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

III- FAITS SAILLANTS

A la fin du premier trimestre 2024, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **L'encours des créances sur la clientèle** a atteint 10 452 MDT à fin Mars 2024, contre 10 689 MDT à fin Mars 2023, soit une diminution de **2,2 %**.
- **Les dépôts de la clientèle** ont atteint 8 661 MDT à fin Mars 2024, contre 8 814 MDT à fin Mars 2023, soit une diminution de **1,7 %**.
- **Les emprunts et ressources spéciales** ont diminué de **12,9 %**, pour atteindre 1 332 MDT à fin Mars 2024 contre 1 530 MDT à fin Mars 2023.
- **Les produits d'intérêts** ont évolué de 1,9 MDT, soit **0,8 %**, pour atteindre 253,4 MDT à fin Mars 2024 contre **251,5 MDT** à fin Mars 2023.
- **Les commissions perçues** par la banque ont augmenté de 3,9 MDT, soit **12,4 %**, pour atteindre 35,2 MDT à fin Mars 2024 contre 31,3 MDT à fin Mars 2023.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint **166,2 MDT** à fin Mars 2024, contre **146,9 MDT** à fin Mars 2023, soit une progression de **13,2 %**.
- **Les charges générales d'exploitation** ont augmenté de **4,8 %**, pour atteindre 20,4 MDT à fin Mars 2024 contre 19,4 MDT à fin Mars 2023.
- **Les frais du personnel** ont augmenté de **15,4 %**, pour atteindre 47,9 MDT à fin Mars 2024 contre 41,5 MDT à fin Mars 2023.